

Date de convocation
20 mai 2021
Date d'affichage du compte rendu
31 mai 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de la commune, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. LORRY, B. BAGET, C. CHUBURU, H. BEAUCULAT, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, M. PULVINET, C. BERDUCQ, L. POUTS SAINT GERME, M-C. LALANNE, G.CAMY, V. LABORDE.

Etait absente : A-L.POMME-CASSIEROU

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Sandra LAPIQUE, secrétaire de mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Entrevue M et Mme Loisel :

Le Maire présente le compte rendu de l'entrevue demandée par Mme Loisel avec la présence des membres du conseil municipal.

Photovoltaïque :

Le Maire présente les 3 propositions des sociétés qui ont répondu à la demande de couverture des courts de tennis avec des panneaux photovoltaïques : Crédit Agricole, ENR 64 et Thyséo.

Après avoir débattu, le conseil municipal donne mandat au Maire pour préparer la convention avec la société ENR 64 qui présente la meilleure offre.

Permanence Elections du 20 et 27 juin 2021 :

Les conseillers municipaux indiquent leurs disponibilités pour constituer les bureaux de vote pour les élections régionales et départementales du 20 et 27 juin 2021. Pour ces élections le bureau de vote se tiendra à la salle socioculturelle rue du Bois.

Projet école - Centre bourg : Choix du maître d'œuvre.

Le Maire présente les options possibles pour le choix du maître d'œuvre du projet Ecole – Centre bourg. Après avoir débattu, le conseil municipal décide d'annuler la décision prise lors de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2019 et charge le Maire de préparer l'étude avec les services de l'APGL.

DELIBERATIONS

Aménagement sécurité CD38 séquence 3:

Le Maire expose au conseil municipal que des travaux de sécurité sont envisagés sur la RD38 pour l'aménagement de cheminements piétons, de sécurisation d'arrêt de bus et de réfection de la chaussée sur la commune. Ces travaux nécessitent de passer une convention entre le Département, la commune et la société Dragages du Pont de Lescar.

Le coût total de l'opération est fixé à 220 000 € TTC avec une part communale de 3 009.46 € TTC (montant TTC de 3 600 € diminué du FCTVA).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Convention de location d'une partie de la parcelle ZB68 à la société VALOCÎME SAS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 330 m² environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de changement de locataire et autorise le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire.

Convention fourrière animale Ibos :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de délégation de service de fourrière animale proposée par l'association du Nouveau refuge SPA des Hautes Pyrénées située à IBOS. Cette convention définit notamment le cadre juridique de capture, transport et prise en charge des animaux errants sur la voie publique et/ou dangereux par la fourrière et instaure une participation financière calculée à raison de 0,70 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de délégation de service de fourrière animale du Nouveau Refuge SPA des Hautes-Pyrénées et autorise le Maire à signer cette convention.

Compétence Plan Local d'Urbanisme – Position de principe :

La loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 organise le transfert de la compétence en matière de PLU aux Communautés de communes. Il est demandé aux communes du Pays de Nay de prendre position pour le transfert de cette compétence.

A ce jour 17 communes ont engagé l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme et Boeil-Bezing est dans la dernière phase de révision du PLU.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes du Pays de Nay.

SDEPA : électrification rurale affaire 19TE109 Programme génie civil communication :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil ORANGE lié au Renforcement du poste P13 CLOS DES MYOSOTIS (DAC) LIE 19RE072 et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés, charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux et approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser de 24 014.37€.

SDEPA : électrification rurale affaire 19EP133 Programme rénovation EP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage public lié au Renforcement du poste P13 CLOS DES MYOSOTIS (DAC) et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés, charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux et le montant des travaux et des dépenses à réaliser d'un montant total de 43 212.25 € dont 15 382.42€ à la charge de la commune.

SDEPA : délibération de principe pour travaux de renforcement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil ORANGE, d'éclairage public et de renforcement du poste P13 CLOS DES MYOSOTIS (DAC).

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des différents travaux à réaliser. Le plan de financement estimatif est le suivant :

- Pour le Génie civil orange : **TOTAL 24 014,37 €** Participation totale de la commune.
- Pour l'éclairage public : **TOTAL 43 212,25 €** : Participation SDEPA, département 27 829.83 €
 Participation de la commune 15 382.42 €
- Pour le renforcement : **TOTAL 163 560.45 €** : Participation SDEPA 157 603.68 €
 Participation de la commune : 5 956.77 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de délibérer pour positionner la commune sur l'agenda des travaux 2022 du SDEPA. Il propose au Conseil Municipal de demander au SDEPA de prendre en considération la volonté de la commune d'inscrire ces travaux dans leur planning 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander au SDEPA de prendre en considération la volonté de la commune d'inscrire ces travaux dans leur planning 2022.

A Boeil-Bezing, le 31 mai 2021

Le Maire,
Marc DUFAU

